



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE

S/11057/Add.138

14 décembre 1973

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

Rapport supplémentaire sur l'application du cessez-le-feu
au Moyen-Orient

Les renseignements ci-après ont été reçus du chef d'état-major par intérim de l'ONUST en ce qui concerne la situation dans le secteur Israël-Syrie le 13 décembre 1973 :

1. Rapports sur les activités terrestres :

PO Romeo 1/ : Entre 11 h 57 2/ et 12 h 10 tir d'armes individuelles par les forces israéliennes.

2. Plaintes des parties :

Des plaintes ont été reçues d'Israël, selon lesquelles, le 12 décembre :

a) A 8 h 5 et à 13 h 50 les forces syriennes auraient ouvert un tir d'artillerie dans la région de Mazraat Beit Jinn (CA 2350-3010) 3/.

b) A 9 h 5 les forces syriennes auraient ouvert un tir de char au nord-est de la région de Mazraat Beit Jinn.

c) A 14 h 5 les forces syriennes auraient ouvert un tir de char dans la région de Mazraat Beit Jinn.

Les plaintes a) et c) ont été confirmées par les observateurs de l'ONU [voir S/11057/Add.135, par. 1 c)]. La plainte b) n'a pas été confirmée par les observateurs de l'ONU.

1/ L'emplacement des postes d'observation est indiqué dans le document S/11057.

2/ Toutes les heures indiquées sont exprimées en Temps universel (TU).

3/ CA : coordonnées approximatives.